

Les régressions sociales auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap et malades sont légions ! Malgré les promesses des pouvoirs publics, la situation est plus que jamais préoccupante !

C'est en effet une période noire pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité... et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics.

Inquiétude, colère et indignation face à l'annonce tout d'abord répétée, puis reportée, puis maintenue, d'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% sur 5 ans. Car **cette promesse laissera quand même les titulaires de l'AAH, en 2012 et les années suivantes, avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté<sup>1</sup> ! Et ne réglera pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH<sup>2</sup> !**

« Ni pauvres, ni soumis »<sup>3</sup> renouvelle sa demande au gouvernement et au chef de l'Etat de **création d'un revenu d'existence**. Nous continuerons à nous mobiliser jusqu'à l'obtention de garanties.

**Inquiétude ensuite sur la question des retraites.** Le projet de loi de réforme des retraites fait l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. "*Comment est-il possible d'avoir oublié que, du fait de l'allongement de l'espérance de vie et des progrès de la médecine, il y a et il y aura de plus en plus de personnes vivant de nombreuses années avec une maladie chronique ?*"

« Ni pauvres, ni soumis »

- **déplore la non prise en compte de la situation particulière des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et de celle de leurs aidants familiaux** dans le projet de loi portant réforme des retraites,
- **déplore les critères très limitatifs** sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... **retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.**

Il faut que le niveau de pension de retraite soit au moins identique à celui de la pension d'invalidité pour compenser les carrières professionnelles fractionnées par la maladie, que la substitution de la retraite à la pension d'invalidité n'intervienne que sur demande de l'intéressé comme cela est déjà le cas pour ceux qui peuvent continuer à exercer une activité professionnelle partielle, la suppression de la saisissabilité et de la récupération sur la succession de l'allocation supplémentaire d'invalidité et l'allocation supplémentaire personnes âgées, la prise en compte pour leur droit à la retraite de la situation d'«aidant» pour les conjoints et les parents des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

Craintes encore :

- quant au projet de **réforme sur la perte d'autonomie** (réforme du « 5e risque » en voie de se réduire au recours à une assurance privée)
- pour la **prestation de compensation du handicap** (PCH) et les plans personnalisés de compensation mis en danger par la baisse des budgets des collectivités territoriales.
- dans le domaine de la santé, avec la **réduction de l'évolution des objectifs nationaux des dépenses d'assurance maladie** (ONDAM).
- concernant la **remise en cause de certains avantages fiscaux et sociaux**, notamment relatifs à l'emploi des aides à domicile et des services à la personne.

<sup>1</sup> Au 1/9/2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711, 95 €, soit **15 euros de plus** ! Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois...

<sup>2</sup> Depuis le 1er avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

<sup>3</sup> Plus d'informations sur <http://www.nipauvrenisoumis.org/> et sur <http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>

- **en matière d'emploi** avec des restrictions déjà engagées (réduction des dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'emploi, baisse du nombre de contrats aidés pour 2011, arrêt de certaines aides de l'AGEFIPH, ...)
- **pour les élèves et les étudiants en situation de handicap** qui continuent à manquer d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) et qui sont pénalisés dans ce contexte de réduction des dépenses publiques à tous les niveaux.

**Nous ne pouvons accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU et à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc.. !** Alors qu'elles font aussi face aux augmentations importantes d'EDF, du gaz et tant d'autres.

**L'accumulation de tous ces sujets impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Leur situation risque fortement de s'aggraver encore plus, à court et à moyen terme. « Ni pauvres, ni soumis » alerte l'ensemble des pouvoirs publics - Etat, organismes de protection sociale, collectivités territoriales – et leur demande d'être attentifs aux conséquences sociales de leurs décisions budgétaires ! Celles-ci ne peuvent être prises uniquement sur des bases économiques : les droits fondamentaux de l'homme constituent également une obligation légale et humaine.**

« Ni pauvres, ni soumis » demande également au premier Ministre d'organiser une table ronde au plus vite avec l'ensemble des associations pour un état des lieux de la situation et des orientations à prendre, afin de garantir les principes de citoyenneté et de participation sociale concrétisés par la loi du 11 février 2005.

**« Ni pauvres, ni soumis » est très mobilisé. Et continuera tant que ses revendications n'auront pas abouties !**

**Ni pauvre, ni soumis continue de demander d'urgence au président de la République et au gouvernement :**

**La création du revenu d'existence** égal au SMIC brut, soumis à cotisations, et cumulable avec celui du conjoint, quel que soit le lieu de vie : domicile propre, établissement, chez un tiers.

**L'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées.

**La suppression des mesures de « régressions sociales »** : franchises médicales et participations forfaitaires, forfait hospitalier, fiscalisation des indemnités du travail, ...

***Dans le même état d'esprit vient de se créer un nouveau collectif interassociatif « Investir sur la solidarité », qui élargit la lutte. Il réunit une cinquantaine d'associations du champ sanitaire et social, qui tirent la sonnette d'alarme et appellent à une mobilisation citoyenne pour la solidarité.***

***Pour rejoindre le mouvement et signer l'appel : [www.investirsurlasolidarite.org](http://www.investirsurlasolidarite.org)***

Contacts presse :

Act Up Sud Ouest : Guy MOLINIER - 06 18 41 20 99 - APF 31 : Magalie DEJEAN - 05 34 50 85 50

Handi-Social : Odile MAURIN - 06 68 96 93 56 (entre 11h et 21h)